

[Finance] BPI France lance la Bourse FrenchTech, couvrant jusqu'à 30 000 euros de dépenses

Lancée le 24 mars dernier, le gouvernement vient d'annoncer le lancement d'une bourse qui veut soutenir les entrepreneurs porteurs d'un projet fondé essentiellement sur une innovation non technologique : la bourse FrenchTech. Une bourse qui devrait permettre de couvrir jusqu'à 30 000 euros de dépenses pour les projets qui seront retenus.[hr]

Des « Assises de l'entrepreneuriat » à la « Nouvelle donne pour l'innovation », le gouvernement semble vouloir s'engager auprès des startups et annonce une nouvelle mesure à destination des jeunes pousses : la bourse French Tech. Une bourse qui veut accompagner le lancement et la mise en place de l'initiative FrenchTech (*ndlr relire notre article [Startup Visa et Tech City, la France a aussi un plan, baptisé "La FrenchTech"](#)*) en proposant une aide financière tangible aux startups qui se lancent et qui n'ont pas d'orientation purement technologique.

Le constat sur lequel repose en effet cette bourse est que l'innovation peut prendre des formes très diverses et que quelle que soit sa forme, elle est créatrice de valeur et d'emploi. Sa forme technologique est évident - et reconnue par différentes aides déjà existantes - mais les autres étaient, selon le gouvernement, encore trop peu encouragées.

Cette bourse devrait pouvoir soutenir les entrepreneurs porteurs d'un projet fondé essentiellement sur une innovation non technologique, à savoir d'usages, de procédés ou de services, pour la création de valeur et d'emplois. Cette bourse pourra couvrir la totalité des dépenses présentées, jusqu'à 30 000 euros. Elle sera financée dans le cadre d'un partenariat entre Bpifrance et

l'INPI, le dispositif devrait quant à lui représenter un montant annuel de 10 millions d'euros, et sera opéré par Bpifrance sur l'ensemble du territoire.

Des limites sont toutefois posées pour tenter d'obtenir la bourse : avoir moins d'un an à la date du dépôt du dossier, être immatriculés en France et répondre à la définition européenne de la PME. Pour en savoir plus sur le dispositif, c'est par ici.

Crédit photo : Shutterstock